

ARRETE DE CIRCULATION
A L'OCCASION DES TRAVAUX
« de RÉHABILITATION de la FERME DE LA FORÊT »

M. le Maire de COURTES,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles L131-1, L131-3 et L 131-4,

Vu le Code de la Route, et notamment son article R225,

Considérant les travaux « **DE RÉHABILITATION & CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF sur le site de la FERME DE LA FORÊT à COURTES** » effectués par la société DELUERMOZ « 1 Rue de l'Antiquaille – 69321 LYON CEDEX 05 », sous la responsabilité de Mme Linon DUBEDAT, conductrice de travaux (06 25 90 87 56),

Considérant que ces travaux nécessitent la fermeture partielle de la « Route de le Ferme de la Forêt » (RGF 93 / Lambert 93 « 862480.5362, 6598473.3689 » & « 822459.5248, 6598384.3045 »)

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite « Route de la Ferme de la Forêt » pendant toute la durée des travaux (1 an), à compter du 21 JUIN 2022,

Article 2 : Une déviation sera mise en mise comme suit :

- Sens « **OUEST / EST** » : Route de la Croisée RD2b (au carrefour de la Croisée) → Route de la Ferme de la Forêt VC 205 (à droite)
- Sens « **EST / OUEST** » : Route de la Ferme de la Forêt VC 205 (à gauche) → Route de la Croisée RD2b (à droite)

Article 3 : La signalisation de la présente réglementation sera mise en place aux frais et à la diligence de la société DELUERMOZ.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- M. le Directeur des Routes du Conseil Départemental de l'Ain,
- M. le Directeur du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Ain.

A Courtes, le 21 juin 2022.

M. le Maire,
Thierry PALLEGOIX




1^{ice}
10) Route - à 200 m
20) Déviation.



Plan Xmap

100m
1/5000

21/06/2022